

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt six janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Fabien CAFFIER (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Olivier AIGLON)

Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2024-017

Objet de la délibération : Requalification du centre bourg et renaturation de la Place centrale : demande de subvention au titre du Fonds vert 2024

Madame la Maire expose que depuis 2021, la commune a enclenché une démarche participative avec les citoyens, pilotée par la société Kaeliodo'scop. En parallèle, un partenariat engagé avec le CAUE a permis d'établir un schéma stratégique de requalification du bourg avec l'identification de quatre secteurs à enjeux.

Elle rappelle que ce projet phare de la mandature aura de larges impacts en termes touristique, d'attractivité du territoire, et de stimulation de l'activité du centre bourg. Il est par ailleurs inscrit dans le CRTE signé avec l'Etat, dans l'objectif de développer l'attractivité du territoire, et de stimuler l'activité du centre bourg.

L'enjeu de revitalisation du centre bourg repose sur les principaux objectifs suivants :

- mise en sécurité des déplacements (véhicules / cheminements piétons),
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilités réduites,
- préservation du paysage,
- mise en valeur du patrimoine,
- pérennisation des commerces et de l'activité artisanale,
- maintien de l'offre de stationnement.

Les aménagements prévus portent sur :

- la réfection des chaussées,
- la réfection des trottoirs (bordures et revêtements de surface),
- la réfection des espaces publics (Place de l'Église, Place Centrale),
- la réalisation d'un parking sur deux niveaux,
- l'enfouissement des réseaux,
- la signalisation verticale et horizontale,
- l'aménagement de réduction de vitesse.

Le montant total estimatif de l'opération « requalification du centre bourg » s'élève à 1 339 094,27 € HT soit 1 606 913,12 € TTC.

La partie afférente à la renaturation du centre bourg, s'élève à 435 934,51 € HT, soit 523 121,41 € TTC.

Madame la Maire précise que ce projet vise à redonner toute sa dimension à l'espace de la Place, avec la redéfinition des terrasses des commerçants, la végétalisation des espaces et la mise en place d'un mode de

stationnement différent (places en épis, le long de la voie et aménagement d'un parking couvert dans un autre espace à proximité de la Mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs du projet de requalification du centre bourg, et notamment la renaturation de la Place centrale,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds vert 2024, pour cette opération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Yves BELTRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 29/01/2024

Publication ou notification du : 29/01/2024

Publication site internet le : 29/01/2024

Affichage liste des délibérations le : 29/01/2024